

Ontozry (cénobamate) : nouvelles conditions de surveillance hépatique suite à des cas d'atteintes hépatiques sévères

Information destinée aux neurologues, hépato-gastroentérologues, médecins généralistes et pharmaciens (hospitaliers et d'officine)

- Des cas d'atteintes hépatiques sévères avec insuffisance hépatique ont été rapportés chez des patients traités par Ontozry, dont plusieurs dans un contexte de polythérapie avec d'autres médicaments antiépileptiques.
- Les tests de la fonction hépatique doivent être réalisés avant l'initiation d'un traitement par Ontozry et la fonction hépatique doit être surveillée pendant le traitement.
- Une évaluation clinique et des tests de la fonction hépatique doivent être réalisés rapidement chez les patients présentant des signes ou symptômes évocateurs d'une atteinte hépatique.
- Les patients doivent être informés de la nécessité de consulter immédiatement un médecin en cas d'apparition de signes ou symptômes évocateurs d'une atteinte hépatique.
- En cas de suspicion ou de confirmation d'une atteinte hépatique, une réduction de la dose ou l'arrêt d'Ontozry doit être envisagé.

Téléchargez le courrier destiné aux professionnels de santé

